

# Intégration de la FE et du DUERP pour un parcours de prévention TPE avec l'outil monduerp.fr

Nicolas BERTRAND  
Responsable des projets pluridisciplinaires



 AJOUTER UNE NOUVELLE MESURE



# L'équipe

 monDUEP.fr



Eric  
DELLACASA

*Directeur général*



Jean  
PASSERON

*Directeur pluri.*



Julien  
COCHARD

*Chef projet  
monduerp.fr*



Nicolas  
BERTRAND

*Responsable projets  
pluri.*



# Historique

L'esprit et la lettre de la réforme

Janvier  
2022

## Benchmark des solutions

- Test de différentes solutions sur le marché
- Peu de solutions réellement adaptées pour les TPE

Février  
2022

## Echange avec l'INRS

- Pertinence d'OIRA en matière de contenus
- Limitation de l'appropriation par les SPSTi d'OIRA

Juillet  
2022

## Convention INRS / AMETRA06

Accord institutionnel :

- L'INRS édite les contenus
- L'AMETRA06 fait le lien entre la FE et le DUERP OIRA

Septembre  
2022

## Début de développements

- SS2I extérieure au marché de la santé au travail
- Développement web toutes plateformes aux normes sécurité / design max

# Historique

Mars  
2023

## Fin du projet AMETRA06

- Application 100% fonctionnelle
- Recette finalisée

Avril  
2023

## Mise en production AMETRA06

- Mise en ligne, accessible à 100% des entreprises

## 1ère phase de déploiement AMETRA06

- 6 AST et TECH ont testé différentes modalités d'accompagnements (terrain et visio), notamment dès l'adhésion

Août  
2023

## Référentiel des services

- Tout est en place !

La méthode est éprouvée et le logiciel finalisé !

2023

# Partenariats



Un partenariat pérenne avec chacun son rôle :

- Les acteurs nationaux développent des contenus
- Les SPSTi accompagnent les entreprises sur le terrain
- Les acteurs de branche locaux supportent et promeuvent la démarche

2024

## Une communauté de SPSTi ?

- Présentation de l'outil à tous les SPTi intéressés et possibilité de le tester 2 à 3 mois pour évaluer l'impact chez leurs adhérents
- Création d'un comité des SPSTi utilisateurs licenciés

## Mise à jour des contenus

- L'INRS, la CNAM et les branches développent et mettent à jour de nouveaux contenus

## Premières études

- Les données anonymisées sont analysées par l'INRS (analyse par secteur professionnel des risques, de la maturité en prévention) pour préparer le ciblage d'actions spécifiques de prévention

## Actions partenariales

- Fort des REX, planification d'actions conjointes sectorielles CARSAT, DREETS, SPSTi et branches professionnelles

# OIRA - La méthode de référence

## Un outil européen

L'EU-OSHA a développé la méthodologie OIRA pour répondre aux difficultés rencontrées par les TPE à respecter leur obligation d'évaluation des risques.

17 pays partenaires, 280 outils OIRA en ligne, plus de 85 en développement.

## En France

39 secteurs couverts + OIRA générique + Ajouts réguliers de nouveaux OIRA et mises à jour.

Elaboré par l'INRS, la CNAM, les CARSAT et des SPSTi.

En complément, des brochures et des contenus de sensibilisation spécifiques portés par les branches professionnelles sont disponibles.

The screenshot displays the INRS website interface. At the top, the INRS logo is followed by the tagline "Santé et sécurité au travail". A search bar on the right contains the text "Rechercher sur le site..." and an "OK" button. Below the header, a navigation menu includes "INRS", "Actualités", "Démarches de prévention", "Risques", "Métiers et secteurs d'activité" (highlighted), "Services aux entreprises", and "Publications et outils". The breadcrumb trail reads "Accueil > Métiers et secteurs d'activité > Commerce et services > coiffure". The main heading is "Coiffure" in orange, with the subtitle "Prévenir les risques professionnels". A text block states: "Les métiers du secteur de la coiffure exposent les salariés à des risques professionnels de diverses natures : mal de dos, douleurs aux membres supérieurs, allergies, chutes, stress... Voici des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser votre document unique d'évaluation." Below this is an illustration of a hair salon with a sign that says "SANTÉ SÉCURITÉ". At the bottom of the illustration, it says "© Émilienne/Liapik.com/INRS". A navigation bar at the bottom of the page contains four buttons: "Les risques du métier", "Évaluez les risques dans votre entreprise", "Passez à l'action !", and "Des solutions pour agir". The text "Les risques du métier" is also visible below the first button. On the right side of the screenshot, there is a sidebar with a search icon, a printer icon, and a social media icon. Below these are icons for "A+", "A", and "A-". The sidebar also features a section titled "COIFFURE" with a sub-section "OUTIL" showing a hand holding a tablet with a risk assessment form. Below this, it says "Évaluez les risques avec notre outil en ligne" and "DÉPLIANT" with an icon of a brochure. At the bottom of the sidebar, it says "Coiffure" and "Ce dépliant de sensibilisation, destiné aux TPE-PME, présente les principaux risques professionnels liés aux secteurs de la coiffure ainsi que les chiffres-clés en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Il rappelle également les principales situations à l'origine d'accidents..."

# OIRA - La méthode de référence

- 1 Accueil de jeunes enfants
- 2 Aide à domicile
- 3 Boucherie - Charcuterie
- 4 Boulangerie - Pâtisserie -  
Chocolaterie - Glaceries
- 5 Clubs sportifs
- 6 Coiffure
- 7 Commerce alimentaire de proximité
- 8 Commerce alimentaire de gros
- 9 Commerce de détail non alimentaire
- 10 Commerce de gros non alimentaire
- 11 Commerce et réparation automobiles  
et poids lourds
- 12 Culture de la banane
- 13 Culture de la canne à sucre
- 14 Déchets
- 15 Déménagement
- 16 Hôtels, cafés, restaurants
- 17 Industries graphiques
- 18 Industries plastique et caoutchouc



- 19 Mécanique industrielle
- 20 Messagerie - Fret express
- 21 Métallerie - Travail des métaux
- 22 Métiers de la propreté
- 23 Métiers du bois : ameublement
- 24 Métiers du bois : emballage
- 25 Métiers du bois : scierie
- 26 Organisation associative
- 27 Pharmacie d'officine
- 28 Poissonnerie
- 29 Restauration rapide
- 30 Services funéraires
- 31 Soins et prothèse ongulaire
- 32 Soins esthétiques
- 33 Traiteur organisateur de réceptions
- 34 Traitement et revêtement des métaux
- 35 Transport routier de marchandises
- 36 Transport routier de voyageurs
- 37 Transport sanitaire
- 38 Travail de bureau
- 39 Vétérinaire

# Méthodologie monduerp.fr

## 1) EVALUATION DES RISQUES

### Adhérent

- Evalue ses risques
- Elabore un plan d'action
- Valide le DUERP

**DUERP**

### SPSTi

- Sensibilise l'employeur
- Formalise le repérage
- Conseille en prévention



## 2) QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE FE

### SPSTi

- Infos administratives
- Description des postes et conditions de travail
- Analyse des AT/MP

**FE**



## ENTREPRISES

+ NOUVELLE ENTREPRISE

Raison sociale  
Coiffure Kennedy

Numéro d'adhérent

Service de prévention et de santé au travail  
Tous

Raison sociale ou dénomination	Numéro adhérent	Nombre de DUERPs	Nombre de QCs	Actions
Coiffure Kennedy	67694	3	2	

## Derniers documents de Coiffure Kennedy

Type de document	Date	Statut	Actions
DUERP	29/09/2023	NON FINALISÉ	
Questionnaire complémentaire	29/09/2023	NON FINALISÉ	

Lignes par page : 10 1-1 sur 1

86% Étapes du questionnaire

## Connaissez-vous les dangers des produits que vous utilisez ?

Les activités de coiffure (coloration, défrisage, shampoing,...) nécessitent la préparation et l'emploi de substances chimiques pouvant présenter des risques. L'information des salariés par l'employeur est une obligation. Cela permet au salarié de prendre conscience du danger et de mettre en œuvre les bonnes pratiques pour limiter les risques.

## ✓ Sélectionnez les mesures actuellement mises en place

Faire connaître les risques liés aux produits utilisés et les modes opératoires préconisés par le fabricant.

Entreprise

Préventeur



Choisir des produits conformes à la réglementation européenne et au code de la santé publique (se renseigner auprès de votre fournisseur).



Prévoir un espace spécifique et correctement ventilé pour la préparation des produits.



Éviter de déconditionner un produit et garder le produit dans son emballage d'origine.



Mettre en place une aspiration à la source pour capter les produits volatiles (poudre, vapeur, etc.).



Préférer les produits sous forme de gel, de pâte ou de poudre compacte.



## Commentaire de votre préventeur

Poudre compact de chez LOREAL

+ AJOUTER UNE NOUVELLE MESURE

i Informations du DUERP

i Implication des salariés

1 - Locaux

2 - Coupe et coiffage

3 - Shampoing et produits cosmétiques

Question 1

Question 2

Question 3

Question 4

4 - Soins de l'ongle

5 - Organisation du travail

6 - Risques Personnalisés

i Valider le DUERP

i Fin du DUERP

### Les mesures déjà en place sont-elles suffisantes ?

- Oui
- Non

Mettre en place une aspiration à la source pour capter les produits volatiles (poudre, vapeur, etc.). (01/09/2023)  
Installation en Août d'une hotte aspirante dans l'espace de préparation des mélanges.

Entreprise



Préventeur



 AJOUTER UNE NOUVELLE MESURE

### Remarque de l'entreprise



Aucune remarque ajoutée

### Remarque du préventeur



Aucune remarque ajoutée

### Évaluez le niveau de risque

- Faible
- Moyenne
- Élevée

PRÉCÉDENT

ENREGISTRER ET CONTINUER

# DUERP

## TÉLÉCHARGER DUERP ET PLAN D'ACTIONS

Téléchargez votre DUERP

FORMAT WORD

FORMAT PDF

Téléchargez votre Plan d'Actions

FORMAT EXCEL

FORMAT PDF

ANNULER

monDUERP.fr

29/09/2023

## Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

# Coiffure Kennedy

Coiffure

## 01 LOCAUX



### 1 - Les sols et les escaliers sont-ils maintenus propres, secs et dégagés ?

Évaluation : **Risque modéré**

Les mesures de prévention en place :

- ✓ Balayer régulièrement les cheveux éparpillés sur le sol avec un balai en caoutchouc.
- ✓ Nettoyer les sols régulièrement.
- ✓ Choisir un revêtement de sol non glissant.
- ✓ Supprimer ou signaler les dérivellations.
- ✓ Faire porter des chaussures antidérapantes avec un talon ne dépassant pas les 3-4 cm en privilégiant les chaussures fermées.

Actions de prévention à mettre en place :

- ✓ Munir les escaliers de rampes et de nez de marche.
- Date prévue : 01/09/2023  
Description de la mesure : Des travaux prévus en Août pour ajouter des nez de marche.

### 2 - L'environnement de travail (niveau sonore, éclairage, ventilation) est-il adapté ?

Évaluation : **Risque faible**

Les mesures de prévention en place :

- ✓ Privilégier l'éclairage naturel.
- ✓ Éviter les contre-jour aux postes de travail.
- ✓ Donner aux salariés la possibilité de modifier l'ambiance sonore, notamment la musique.
- ✓ Au moment de l'achat, privilégier les matériels et équipements les moins bruyants (sèche-cheveux...).

Actions de prévention à mettre en place :

### 3 - Les équipements et le mobilier du salon sont-ils adaptés et leur position réglable ?

Évaluation : **Risque faible**



## ENTREPRISES

+ NOUVELLE ENTREPRISE

Raison sociale  
Coiffure Kennedy

Numéro d'adhérent

Service de prévention et de santé au travail  
Tous

Raison sociale ou dénomination	Numéro adhérent	Nombre de DUERPs	Nombre de QCs	Actions
^ Coiffure Kennedy	67694	3	2	

## Derniers documents de Coiffure Kennedy

Type de document	Date	Statut	Actions
DUERP	29/09/2023	NON FINALISÉ	
Questionnaire complémentaire	29/09/2023	NON FINALISÉ	

Lignes par page : 10 1-1 sur 1



## QUESTIONNAIRE COMPLÉMENTAIRE - 67694-29092023-8791-4

NON FINALISÉ



97% Étapes du questionnaire

- ✓ Informations générales
- ✓ Gestion de la prévention
- ✎ Effectifs et horaires de travail
- ✓ Entretien des locaux / Hygiène
- ✓ Indicateurs prévention et santé travail
- ✓ Informations SPSTI
- ✓ Fin du questionnaire

## EFFECTIFS ET HORAIRES DE TRAVAIL

Effectif de l'entreprise

Nombre de Femmes

Nombre d'Hommes

Description des horaires de travail et des durées par poste

Une salariée ne travaille qu'un jour par semaine le jeudi ou le vendredi.  
Une salariée est en mi-temps thérapeutique.  
Les 4 autres salariés réalisent les horaires suivantes :  
Mardi et mercredi : 09h30 - 11h30 et 14h30 - 18h30.  
Jeudi ; 09h30 - 18h30

Vos salariés ont-ils des horaires atypiques (nuit / posté / en alternance) ?

 Oui



## QUESTIONNAIRE COMPLÉMENTAIRE - 67694-29092023-8791-4

NON FINALISÉ



97% Étapes du questionnaire

- ✓ Informations générales
- ✓ Gestion de la prévention
- ✓ Effectifs et horaires de travail
- ✓ Entretien des locaux / Hygiène
- ✓ Indicateurs prévention et santé travail
- ✎ Informations SPSTI
- ✓ Fin du questionnaire

## INFORMATIONS SPSTI

Postes de l'entreprise avec répartition des suivis SI, SIR, SIA croisé avec les CDI, CDD, Saisonniers et Intérimaires

Postes	Suivi individuel simple				Suivi individuel renforcé				Suivi individuel adapté			
	CDI	CDD	Intérima...	Saisonn...	CDI	CDD	Intérima...	Saisonn...	CDI	CDD	Intérima...	Saisonn...
Coiffeurs	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Nom de la personne rencontrée

Date d'établissement de la fiche

Une Fiche Entreprise a-t-elle été réalisée par le passé ?

- Oui
- Non

Médecin du Travail de l'entreprise

## TÉLÉCHARGER LA FICHE ENTREPRISE

FORMAT WORD

ANNULER



## FICHE D'ENTREPRISE

Le modèle de la Fiche d'Entreprise est fixé par l'arrêté du 29 mai 1999. NOR : TEFT8003401A

L'étude des postes de travail est abordée avec l'employeur ou son représentant lors de l'élaboration de cette fiche.  
 Article R.4624-46 du Code du Travail.  
 Pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent, notamment, les risques professionnels et les effets de salariés qui y sont exposés.  
 Article R.4624-48 du Code du Travail.  
 La fiche d'entreprise est transmise à l'employeur.  
 Elle est présentée au comité social et économique en même temps que le bilan annuel prévu à l'article L. 4612-16.

Raison sociale de l'entreprise ou dénomination de l'établissement : Kennedy Coiffure

N° Adhérent : 67694  
 Nom du chef d'entreprise : Mr Galvez  
 Personne(s) rencontrée(s) : Mr Galvez  
 Adresse de l'entreprise : 63 AVENUE SAINTE MARGUERITE  
 Adresse mail de l'entreprise : kennedvcoiffurenice@gmail.com  
 Nature de l'activité (NAF) : 96.02A

Priorités d'actions :  Suivi des actions à prévoir

En cas de changement dans l'entreprise amenant de nouveaux risques professionnels ou pouvant changer le suivi médical des salariés, merci de prévenir votre médecin du travail.

Date d'établissement de la fiche : 10/08/2023 Date de la fiche précédente :

Médecin du Travail de l'entreprise : Dr RAMPAL  
 Réalisée par : Mr BERTRAND Fonction : Responsable des projets pluridisciplinaires.  
 Validée le : Par :



## I. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

## 01 Données générales

- Convention collective : IDCC 2596
- DUER (Art. R4121-1 CT) : Non
- Année :  
En cas de mise à jour du document unique, merci de le transmettre à votre médecin du travail
- CSE (Comité Social et Economique) si au moins 11 salariés (Art. L2311-1 du CT) : Non
- Facteurs de risques professionnels évalués : Oui  
*Pas concerné dans le salon.*
- Réfèrent prévention (L.4644-1 CT) : Non  
*L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise*  
Nom, Prénom, Coordonnées : , ,  
- Dossier Technique Amiante (DTA) : DTA non réalisé.  
*Le propriétaire des murs ne l'a pas fourni.*

## 02 Effectifs concernés par la fiche

Nombre de personnes concernées : 5 Femmes / Hommes : 4 / 1

Catégorie	SIS				SIR				SIA			
	CDI	CDD	ouéou	Saison	CDI	CDD	ouéou	Saison	CDI	CDD	ouéou	Saison
Coiffeurs	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Déclaration employeur - SI : Suivi individuel ; SIR : Suivi individuel Renforcé ; SIA : Suivi individuel adapté (Cf. annexe N°1)

## 03 Descriptif sommaire de l'activité et des locaux

Salon de coiffure qui réalise les shampoing, la coupe, coiffage, activités barbier (exceptionnel), coloration, mise en forme permanente, défrisage et soins du cheveux. Des auto-entrepreneurs exercent ponctuellement dans le salon pour des activités de prothèses ongulaires. Le salon est en RDC. Il existe une salle de pause/cuisine. Un WC. Un vestiaire pour les clientes et pour les collaborateurs. Une salle en sous-sol de stockage, archive et bureau.



TÉLÉCHARGER LA FICHE ENTREPRISE

FORMAT WORD

ANNULER

## II. APPRÉCIATION DES RISQUES

## Coiffure Kennedy - 67694 - Coiffure

## 1. Locaux

## 1.1 Les sols et les escaliers sont-ils maintenus propres, secs et dégagés ?

Les sols encombrés ou glissants sont une importante source d'accidents et de chutes.

## Mesures de prévention en place :

- ✓ Balayer régulièrement les cheveux éparpillés sur le sol avec un balai en caoutchouc.
- ✓ Nettoyer les sols régulièrement.
- ✓ Choisir un revêtement de sol non glissant. *Parquet flottant.*
- ✓ Supprimer ou signaler les dénivellations. *Légère dénivellation à l'entrée.*

## Préconisations :

- ✓ Munir les escaliers de rampes et de nez de marche.

## 1.2 L'environnement de travail (niveau sonore, éclairage, ventilation) est-il adapté ?

Le bruit, l'éclairage, la température ambiante comme la qualité de l'air peuvent constituer des nuisances majeures dans le milieu professionnel si ils ne sont pas correctement régulés. Ils peuvent occasionner surdités, stress et fatigue, qui, à la longue, auront des conséquences sur la santé du salarié et la qualité de son travail. Pourtant, des moyens existent pour limiter l'exposition des travailleurs à ces nuisances. Les mesures collectives sont les plus efficaces.

## Mesures de prévention en place :

- ✓ Privilégier l'éclairage naturel. *Puit de lumière réalisé au centre du salon pour rajouter de l'éclairage naturel.*
- ✓ Éviter les contre-jour aux postes de travail.
- ✓ Donner aux salariés la possibilité de modifier l'ambiance sonore, notamment la musique.

## Préconisations :

## 1.3 Les équipements et le mobilier du salon sont-ils adaptés et leur position réglable ?

Un équipement inadapté ou n'offrant pas la possibilité de régler hauteur et position peut induire des douleurs cervicales et des Troubles Musculo Squelettiques (TMS).

## Mesures de prévention en place :

- ✓ Mettre à disposition des fauteuils ou bacs de shampooing réglables en hauteur. La hauteur optimale positionne les coudes est à 90°.
- ✓ Prévoir un espace libre sous les bacs de lavage permettant au coiffeur de positionner correctement ses pieds.
- ✓ Prévoir un espace suffisant entre les bacs et le mur pour permettre une circulation aisée du personnel.

## Préconisations :

les salariés et générer des maladies infectieuses (gales...). L'application de produits sur un cuir chevelu infecté ou irrité (eczéma...) peut être contre-indiqué.

## Mesures de prévention en place :

- ✓ Faire un diagnostic lors de la prise en charge du client. *Fiche diagnostic disponible. Les salariés sont formés à repérer les éventuelles pathologies.*
- ✓ Établir et diffuser auprès des salariés la conduite à tenir en cas de diagnostic problématique.
- ✓ Vérifier l'absence de parasites, d'eczéma, de coupures, etc. *Pas de traitements anti lentes ou poux réalisés au salon. Si la personne est détectée, la personne rentre chez elle pour se soigner.*
- ✓ Connaître les contre-indications d'emploi des produits appliqués.

## Préconisations :

## 3. Shampoing et produits cosmétiques

## 3.1 Connaissez-vous les dangers des produits que vous utilisez ?

Les activités de coiffure (coloration, défrisage, shampoing...) nécessitent la préparation et l'emploi de substances chimiques pouvant présenter des risques. L'information des salariés par l'employeur est une obligation. Cela permet au salarié de prendre conscience du danger et de mettre en œuvre les bonnes pratiques pour limiter les risques.

## Mesures de prévention en place :

- ✓ Choisir des produits conformes à la réglementation européenne et au code de la santé publique (se renseigner auprès de votre fournisseur).
- ✓ Éviter de déconditionner un produit et garder le produit dans son emballage d'origine.
- ✓ Préférer les produits sous forme de gel, de pâte ou de poudre compacte. *Poudre compacte de chez L'OREAL*

## Préconisations :

- ✓ Mettre en place une aspiration à la source pour capter les produits volatiles (poudre, vapeur, etc.).

## 3.2 Des mesures sont-elles en place pour une utilisation des produits en sécurité ?

Les effets sur la santé de ces produits peuvent être plus ou moins graves en fonction de la dangerosité du produit, de la durée ou de la fréquence d'exposition.

## Mesures de prévention en place :

- ✓ Fournir des gants adaptés lors de la préparation, de l'application des produits et du rinçage des produits.
- Gants vinyl fournis par l'employeur.*

## Préconisations :

## 3.3 Les règles d'hygiène pour préserver les mains des salariés sont-elles bien appliquées ?

Le contact fréquent avec l'eau et les produits cosmétiques décape la peau et détruit son film protecteur. Dermatoses, rougeurs, fissures, crevasses, irritation et allergie cutanée eczéma des mains sont fréquents.

# Forces



01

## LA seule méthode de référence

OIRA conseillé dans le PST4, le décret offre socle et la spécification AFNOR



02

## 100% de sens pour les TPE

Approche par activité et solutions concrètes



03

## Finie l'approche séquencée

La TPE n'est sollicitée qu'une fois !  
Ce n'est pas à elle de travailler pour nous !



04

## Respect du contradictoire

L'engagement de la TPE dans le DUERP et nos conseils dans la FE. Chacun ses responsabilités.

# Opportunités



L'engagement vers une culture de prévention



## MAJ des contenus

L'INRS et la CNAM développent et mettent à jour de nouveaux contenus avec les branches pro



## Liens possibles avec logiciels métiers

Tout est en base de données, interfaçable via des API



## Efficiencie

DU + FE ex-nihilo et finalisés en une demi-journée



## AMT et offre complémentaire

30% des TPE accompagnées nous ont recontactés pour un complément en prévention

# Merci de vos retours !

Intéressés pour tester le logiciel dans votre service ?

Contactez-nous :

[contact@monduerp.fr](mailto:contact@monduerp.fr)



 | [monDUERP.fr](https://monDUERP.fr)